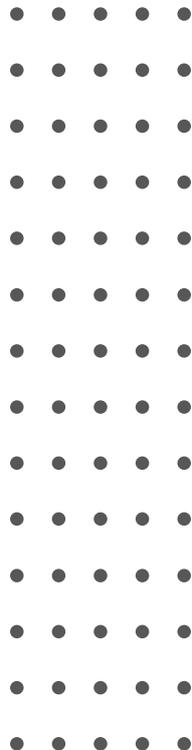


ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR LE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL



GUIDE D'ACCÈS AU MARCHÉ AMÉRICAIN

POUR LES PRODUITS
DERIVÉS DE DATTE
TOMATE SECHÉE



2020



Ce document a été préparé par le bureau ADMEDERA CONSULTING EXPORT dans le cadre du « Projet d'Accès aux Marchés pour les Produits Agroalimentaires et du Terroir – phase 2 (PAMPAT 2) », mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), sur un financement du Secrétariat d'Etat à l'Economie de la Confédération Suisse (SECO).

L'analyse repose sur la collecte et l'interprétation des informations marchés et des données statistiques disponibles au moment où cette étude a été réalisée (2020).

Ce document a été établi sans avoir été revu par les services d'édition de l'ONU. Les appellations employées dans le présent document et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, à la délimitation de leurs frontières, à leur système économique ou à leur degré de développement. Les désignations telles que « développé », « industrialisé » et « en développement » sont utilisées à des fins statistiques et n'expriment pas nécessairement un jugement sur le stade de développement atteint par un pays ou une région donnée dans le cadre du processus. La mention de noms de sociétés ou de marques commerciales ne constitue pas un aval de l'ONUDI. Les opinions, chiffres et estimations y figurant relèvent de la responsabilité des auteurs et ne doivent donc pas être considérés comme reflétant les opinions de l'ONUDI ou comme ayant été approuvés par elle.



SOMMAIRE

- 1. CONTEXTE DU GUIDE 6
- 2. DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DES ÉTATS UNIS .. 7
- 3. DONNÉES ÉCONOMIQUES 8
 - 3.1 PRINCIPAUX INDICATEURS ÉCONOMIQUES 8
 - 3.2 LES CHIFFRES DU COMMERCE INTERNATIONAL..... 9
 - 3.2.1 IMPORTATION ET FOURNISSEURS 9
 - 3.2.2 EXPORTATION ET CLIENTS10
 - 3.3 NOTATIONS DU PAYS (COFACE) 11
- 4. APERÇU SUR LE MARCHÉ DE L'AGROALIMENTAIRE AUX ÉTATS UNIS12
 - 4.1 CIRCUITS DE DISTRIBUTION 13
 - 4.2 COMMERCE ÉLECTRONIQUE 13
 - 4.3 IMPORTANCE DES PRODUITS BIOLOGIQUES 14
 - 4.4 TENDANCE DU COMPORTEMENT DU CONSOMMATEUR AMÉRICAIN14
 - 4.5 POTENTIEL DES FILIÈRES TUNISIENNES AUX USA 15
 - 4.5.1 FILIÈRE DERIVÉS DE DATTE 15
 - 4.5.2 FILIÈRE TOMATE SÉCHÉE 16
- 5. NORMES D'ÉTIQUETAGE ET D'EMBALLAGE 17
 - 5.1 ÉTIQUETAGE 17
 - 5.1.1 LANGUE 18
 - 5.1.2 MENTIONS OBLIGATOIRES 18
 - 5.1.3 ALIMENTS IRRADIÉS 25
 - 5.1.4 ALIMENTS BIOLOGIQUES 25
 - 5.1.5 PRODUITS DIÉTÉTIQUES 26





5.2 EMBALLAGE	26
5.2.1 ADDITIFS DIRECTS	27
5.2.2 EMBALLAGE EN PAPIER ET EN CARTON	30
5.2.3 EMBALLAGE RECYCLÉ	30
5.2.4 AUTRES TYPES D'EMBALLAGE	30
5.3 MODÈLE D'EMBALLAGE ET D'ÉTIQUETTE DES PRODUITS COMMERCIALISÉS AUX ÉTATS UNIS	31
6. CONTACTS UTILES	33
7. SOURCES	33





LISTE DES TABLEAUX

<i>Tableau 1</i> Données géographiques, démographiques et sociales des États Unis	7
<i>Tableau 2</i> Principaux indicateurs économiques	8
<i>Tableau 3</i> Principaux produits importés aux USA en valeur	9
<i>Tableau 4</i> Principaux fournisseurs des produits importés	9
<i>Tableau 5</i> Valeurs importées par année (2015 - 2019)	10
<i>Tableau 6</i> Principaux produits exportés par les USA en valeur	10
<i>Tableau 7</i> Principaux clients des produits exportés	11
<i>Tableau 8</i> Valeurs exportées par année (2015 - 2019)	11





1. CONTEXTE DU GUIDE

Ce rapport fait partie intégrante d'une série de documents préparés dans le cadre du projet PAMPAT 2 pour identifier les marchés cibles les plus attractifs à l'export pour la Tunisie pour les produits issus de trois filières agroindustrielles grenade, tomates séchées et dérivés de dattes. L'analyse s'est focalisée spécifiquement sur des produits tunisiens sélectionnés, qui ont un fort potentiel d'exportation.

La liste des produits et les marchés cibles identifiés sont listés à continuation

- > Grenade fraîche (Russie, Royaume Uni, Pays Bas) ;
- > Jus de grenade (Allemagne, Pays Bas, France et Royaume Uni) ;
- > Sirop de grenade (Royaume Uni, Allemagne, France) ;
- > Tomates séchées en vrac et en poudre (Allemagne, Italie, Etats-Unis) ;
- > Tomates séchées à l'huile d'olive (Royaume Uni, France, Allemagne) ;
- > Pâte de dattes (France, Allemagne, Etats-Unis) ;
- > Poudre de dattes (France, Etats-Unis, Allemagne) ;
- > Sirop de dattes (Canada, Emirats Arabes Unis, Qatar).

Les documents suivants ont été publiés dans le cadre du projet PAMPAT 2 :

- > Identification des marchés cibles pour la filière de la grenade tunisienne ;
- > Identification des marchés cibles pour la filière de la tomate séchée tunisienne ;
- > Identification des marchés cibles pour la filière des dérivés de la datte tunisienne ;
- > Guide d'accès au marché allemand pour les produits des filières tomate séchée, grenade, dérivés de datte ;
- > Guide d'accès au marché français pour les produits des filières tomate séchée, grenade, dérivés de datte ;
- > Guide d'accès au marché italien pour le produit tomate séchée en vrac ;
- > Guide d'accès au marché néerlandais pour les produits de la filière grenade ;
- > Guide d'accès au marché britannique pour les produits des filières grenade et tomate séchée conditionnée ;
- > Guide d'accès au marché émirati pour le produit sirop de dattes ;
- > Guide d'accès au marché qatari pour le produit sirop de dattes ;
- > Guide d'accès au marché américain pour les produits des filières dérivés de datte et tomate séchée en vrac ;
- > Guide d'accès au marché russe pour le produit grenade fraîche.



2. DONNÉES GÉOGRAPHIQUES, DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Tableau 1 Données géographiques, démographiques et sociales des États Unis

Critères	Données
Superficie	9, 833,517 km ²
Capital	Washington
Principales villes et nombre d'habitants	New York-Newark (18.804 millions) , Los Angeles-Long Beach-Santa Ana (12.447 million) , Chicago (8.865 million), Houston (6.371 million) , Dallas-Fort Worth (6.301 million), Washington (5.322 million) (estimation 2020)
Population	332,639, 102
Croissance démographique	0.72%
Pourcentage de la population urbaine	82,7% du total de la population
Espérance de vie	Selon les estimations de 2020 : Espérance de vie à la naissance : 80,3 années. Hommes : 78 années Femmes : 82,5 années
PIB/ habitant	62 869 USD
Indice de développement humain	0,920
Religion	Protestant 46,5 %, catholique romain 20,8 %, juif 1,9 %, mormon, 1,6 %, autres chrétiens 0,9 %, musulman 0,9 %, témoin de Jéhovah, 0,8 %, bouddhiste 0,7 %, hindou 0,7 %, autres 1,8 %, non affilié, 22,8 %, ne sait pas/refus 0,6 % (estimation 2014)
Langues officielles et langues utilisées	Anglais (78,2%), espagnol (13,4%), chinois (1,1%), autres langues 7,3% (estimation 2017). Note : les États-Unis n'ont pas de langue nationale officielle, mais l'anglais a acquis un statut officiel dans 32 des 50 États ; l'hawaïen est une langue officielle dans l'État de Hawaï, et 20 langues indigènes sont officielles en Alaska.

Source : cia.gov



3. DONNÉES ÉCONOMIQUES

3.1 Principaux indicateurs économiques

Tableau 2 Principaux indicateurs économiques

Données	Valeur
Taux d'inflation	2,1% (estimation 2020)
Croissance PIB	1,3% (estimation 2020)
Taux de chômage	4,4% (2017)

Source : Coface/diplomatie.gouv.fr/cia.gov

> Répartition sectorielle de l'économie

Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB (en 2017) :

- > Agriculture: 1%
- > Industrie: 19%
- > Service: 80%

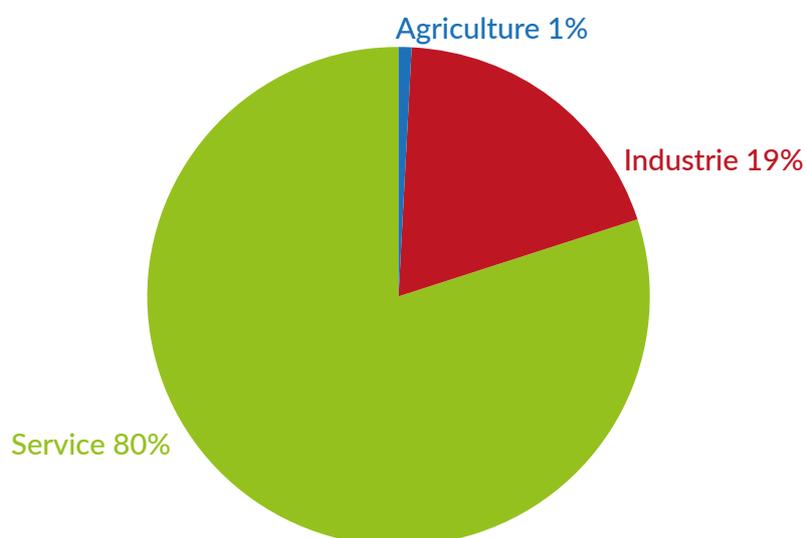


Figure 1 Part des principaux secteurs d'activités dans le PIB

Le secteur tertiaire (service) aux USA est le secteur qui représente la part la plus importante dans le PIB du pays avec un taux de 80%. Quant à l'industrie et l'agriculture, elles représentent respectivement 19% et 1% du PIB.



3.2 Les chiffres du commerce international

3.2.1 Importation et fournisseurs

Tableau 3 Principaux produits importés aux USA en valeur

Code	Description	Importation en valeur
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines, appareils mécaniques et leurs parties.	\$1, 758, 940, 425,995
85	Machines et appareils électriques et leurs parties; appareils d'enregistrement et de reproduction du son ; appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, ainsi que leurs parties et accessoires.	\$1, 744,354, 094,912
87	Véhicules ; autres que le matériel roulant des chemins de fer ou des tramways, ainsi que leurs parties et accessoires	\$1, 479, 991, 555,541
27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation ; substances bitumineuses ; cires minérales.	\$1, 019, 693, 164,637
30	Produits pharmaceutiques	\$519, 277, 759,574
	Autres produits	\$5, 622, 536,137,023

Source : comtrade

> Principaux fournisseurs des produits importés

Tableau 4 Principaux fournisseurs des produits importés

Partenaires	Valeur importée
Chine	\$ 2, 546, 771, 312,715
Mexique	\$ 1, 621, 631, 480,229
Canada	\$ 1, 542, 821, 692,629
Japon	\$ 702, 704, 408,468
Allemagne	\$ 621, 595, 771,971
Autres partenaires	\$ 5, 109, 268, 471,670

Source : comtrade



Tableau 5 Valeurs importées par année (2015 - 2019)

Année	Valeur importée
2019	\$2, 567, 492, 197,103
2018	\$2, 611, 432, 490,157
2017	\$ 2, 405, 276, 626,657
2016	\$2, 247, 167, 254,438
2015	\$2, 313, 424, 569,327

Source : comtrade

3.2.2 Exportation et clients

Tableau 6 Principaux produits exportés par les USA en valeur

Code	Description	Exportations en valeur
85	Machines et appareils électriques et leurs parties ; appareils d'enregistrement et de reproduction du son ; appareils d'enregistrement et de reproduction des images et du son en télévision, ainsi que leurs parties et accessoires	\$11, 665, 850, 727,497
84	Réacteurs nucléaires, chaudières, machines et appareils mécaniques et leurs parties	\$9, 825, 808, 489,856
27	Combustibles minéraux, huiles minérales et produits de leur distillation ; matières bitumineuses ; cires minérales	\$8, 184, 843, 001,684
87	Véhicules ; autres que le matériel roulant des chemins de fer ou des tramways, ainsi que leurs parties et accessoires	\$7, 025, 268, 615,316
71	Perles naturelles ; pierres précieuses et semiprécieuses; métaux précieux, plaqués ou doublés de métaux précieux et ouvrages en ces matières ; bijouterie de fantaisie ; monnaies	\$3, 057, 093, 469,175
	Autres produits	\$41, 993, 217, 618,477

Source : comtrade



Tableau 7 Principaux clients des produits exportés

Partenaires	Valeur exportée
Chine	\$9, 128, 706, 095,275
USA	\$7, 808, 140, 892,323
Allemagne	\$7, 167, 892, 751,318
Japon	\$3, 411, 744, 279,052
Coré du Sud	\$2, 742, 777, 177,366
Autres partenaires	\$51, 492, 820, 726,671

Source : comtrade

Tableau 8 Valeurs exportées par année (2015 - 2019)

Année	Valeur exportée
2019	\$13, 691, 571, 047,655
2018	\$18, 839, 449, 256,867
2017	\$17, 341, 407, 925,833
2016	\$15, 759, 383, 151,609
2015	\$16, 120, 270, 540,042

Source : comtrade

3.3 Notations du pays (COFACE)



Evaluation des risques pays



Environnement des affaires

Explication de la notation :

> A3 - Evaluation des risques pays

Les perspectives macroéconomiques et financières sont favorables. Le contexte politique est généralement stable. L'environnement des affaires est globalement de qualité. **La probabilité moyenne de défaut des entreprises se situe à un niveau satisfaisant.**

> A1 - Environnement des affaires

Les bilans des entreprises sont en général disponibles et fiables. Le recouvrement des créances est efficace. Les institutions sont de grande qualité et l'accès au marché domestique est quasiment libre. **L'environnement des affaires est très satisfaisant.**



4. APERÇU SUR LE MARCHÉ DE L'AGROALIMENTAIRE AUX ÉTATS UNIS

Le marché de l'agroalimentaire aux USA est évalué à 924 389 millions de dollars en 2020 et devrait croître de 1,8 % entre 2020 et 2025. Avec une consommation moyenne par habitant de 606,6 kg en 2020, le secteur est considéré comme important pour l'économie américaine. En effet, entre l'agriculture, la production, le commerce de détail et la restauration, il représente environ 5% du PIB du pays et 10% de l'emploi.

Selon un rapport du comité américain pour le développement économique, l'industrie des aliments et des boissons compte près de 27 000 organisations et emploie près de 1,5 million de personnes. Bien que la croissance soit relativement faible, le marché a été plus stable que les autres industries manufacturières américaines. Le prix des produits agricoles est également resté faible et constant, contribuant à cette stabilité.

Certes, les marges bénéficiaires des produits alimentaires et des boissons sont traditionnellement faibles mais elles ne devraient pas diminuer davantage dans les années à venir. Il est à noter qu'il existe une concurrence considérable sur les prix dans l'industrie, ce qui contribue à l'étroitesse des marges bénéficiaires suite à la proposition des offres les plus attrayantes afin de gagner des parts de marché. En raison de la nature concurrentielle du marché, de nombreuses fusions et acquisitions ont eu lieu ces dernières années. On s'attend à ce que cela se poursuive et même s'accélère à mesure que les entreprises cherchent des moyens de se maintenir dans un environnement hautement concurrentiel.

La répartition de la consommation par état aux États-Unis, en 2018, se présente dans le graphique suivant :

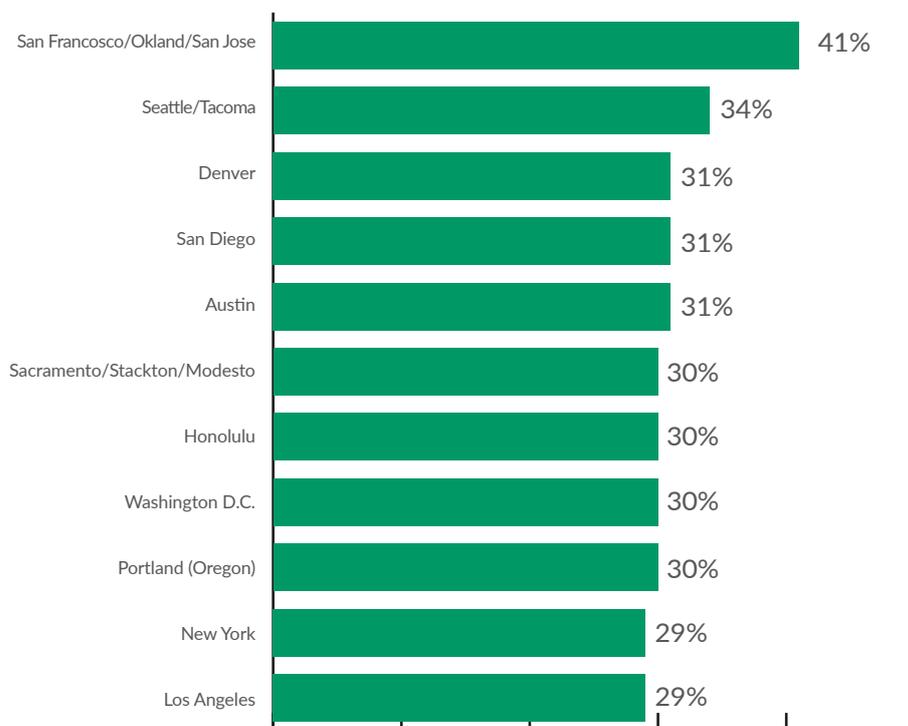


Figure 2 La répartition de la consommation par état aux USA

Source : Statista - 2018



4.1 Circuits de distribution

La taille du marché des ventes au détail aux USA a augmenté de 1,2% par an, en moyenne, entre 2015 et 2020, atteignant 682,0 milliards de dollars. Les supermarchés et les hypermarchés détenaient la plus grande part de plus de 55%, suivis par les épiceries et la distribution en ligne. Plus précisément, le secteur des supermarchés représente le plus grand canal de vente au détail alimentaire y compris les épiceries fines. En effet, en 2018, il y avait environ 31669 chaînes de supermarchés, contre seulement 6638 supermarchés indépendants. Le premier supermarché américain en termes de ventes est la société Kroger, qui possède et exploite plusieurs petites chaînes de supermarchés aux USA.

En 2019, le premier détaillant de produits alimentaires et d'épicerie était de loin Walmart, qui a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 270 milliards de dollars américains cette année-là. The Kroger Co., Costco Wholesale Club et Ahold Delhaize figuraient également parmi les principaux détaillants américains avec une part de marché de près de 60%. La catégorie des clubs-entrepôts et des grandes surfaces se situait en deuxième position, représentant près d'un quart du marché américain.

4.2 Commerce électronique

Le marché de la distribution en ligne est particulièrement intéressant, atteignant 504 milliards de dollars en 2018, dont 10% des biens sont achetés sur Amazon. Selon Brick Meets Click, cela est dû à l'amélioration des capacités liées aux détaillants qui ont rouvert leurs services et / ou ont ajouté plus de plages horaires de livraison pour répondre à la recrudescence de la demande.

La fréquence d'achat mensuelle a également augmenté, en moyenne, de 10%. De même, la valeur moyenne des commandes a augmenté d'environ 6% pour atteindre 90 \$ en mai 2020, contre 85\$ en avril 2020. Le commerce électronique et la livraison gagnent ainsi en popularité. Avec une telle pénétration d'internet et une demande croissante de commodité, les consommateurs commandent de plus en plus d'épicerie et d'autres produits alimentaires en ligne. Des services tels qu'Amazon Fresh sont de plus en plus nombreux, permettant aux consommateurs d'acheter des produits frais sans quitter la maison.

Avec l'utilisation croissante des plateformes d'achat en ligne, plusieurs acteurs de l'industrie se lancent dans l'e-épicerie afin d'améliorer leur présence. Ainsi, ce canal devrait connaître la croissance la plus rapide dans les années à venir. Les géants de la vente au détail tels que Walmart, Kroger et Target ont investi dans des capacités de commande et de distribution en ligne afin de concurrencer les grandes plates-formes de commerce électronique notamment Amazon.

L'augmentation constante de l'adoption des smartphones et du haut débit a stimulé les ventes en ligne. En effet, les options d'achat et de paiement flexibles présentent les facteurs clés de la croissance de ce canal de distribution. En outre, l'enthousiasme et le confort croissants pour les achats numériques ont stimulé l'amélioration de ce segment.

On assiste ainsi à une concurrence beaucoup plus renforcée où le développement de la présence en ligne est devenu indispensable pour les entreprises, en raison de l'évolution des habitudes de consommation et des initiatives de la concurrence. En réalité, 85% des américains visitent Internet au moins une fois par mois, 74% des utilisateurs prennent des décisions en fonction des commentaires.





De plus, 45% lisent les critiques, les articles et les commentaires d'influenceurs. Cependant, environ 71% des consommateurs s'inquiètent du Big Data et 34% ne font pas confiance aux entreprises technologiques en termes de données personnelles.

Cependant, les consommateurs qui ont l'habitude de choisir leurs produits alimentaires à l'aide de leurs 5 sens voient un plus haut risque perçu d'acheter des produits sensoriels en ligne (par exemple, les fruits et les légumes).

4.3 Importance des produits biologiques

Le marché Bio des USA représente la moitié (53,9%) du marché mondial. Aujourd'hui, les ventes ont atteint 50,1 milliards de dollars en 2020 et devrait atteindre 70,4 milliards de dollars d'ici 2025, suite à la demande croissante des consommateurs, selon les prévisions faites par Hexa Research en juin 2018.

Des données supplémentaires fournies par l'OTA montrent que le marché des aliments biologiques n'a pas cessé de croître au cours de la dernière décennie. En 2010, les ventes d'aliments biologiques s'élevaient à 23 milliards de dollars et représentaient 3,4% des ventes d'aliments, atteignant 5,8% du total des ventes alimentaires en 2019. Les fruits et les légumes restent la catégorie d'aliments biologiques la plus populaire, ayant atteint 18 milliards de dollars de ventes en 2019, soit une augmentation de 5%.

La tendance actuelle des achats montre que les consommateurs sont très intéressés par les produits biologiques. En effet, jusqu'à 84% des américains déclarent acheter parfois des aliments biologiques, tandis que 45% achètent régulièrement ces produits. Selon une enquête menée par Natural Grocers, les trois principales raisons pour lesquelles les consommateurs achètent des aliments biologiques consistent à éviter les pesticides, les risques que les produits issus d'OGM (organismes génétiquement modifié) et à la nutrition et les bienfaits que ces produits apportent.

Il est à noter que l'épidémie du covid-19 n'a fait qu'accroître le désir d'une alimentation propre et saine. Aujourd'hui, on assiste à de plus en plus de consommateurs aux USA qui évitent les ingrédients chimiques de type conservateurs, colorants, additifs et les aliments issus des biotechnologies (ingrédients artificiels). Ils cherchent plutôt de plus en plus le label biologique, sont de plus en plus vigilants et veulent un maximum d'informations sur la composition des aliments.

Une nouvelle catégorie d'aliments biologiques a été identifiée par l'OTA est celle des condiments. Bien qu'ils s'agissent de la deuxième plus petite catégorie d'aliments biologiques en termes de ventes, ils restent l'une des plus dynamiques. En effet, la vente de sauce biologique a été de 77 millions de dollars en 2019, soit une hausse de 23% par rapport à l'année précédente, tandis que la vente des épices biologiques a augmenté de 15% par rapport à 2019.

4.4 Tendance du comportement du consommateur américain

Les USA sont considérés comme étant une société de consommation très développée. Bien que la population ait confiance en l'avenir, la crise financière a poussé les consommateurs à se tourner vers des produits moins chers.



Parmi la tendance des consommateurs américains, «Made in America» est d'une importance vitale. En effet, environ 70% estiment que l'achat de produits américains est important. De plus, la consommation responsable ou la consommation soutenable attire de plus en plus les consommateurs qui souhaitent des produits durables, transparents et propres. En outre, environ 48% des consommateurs déclarent vouloir changer leurs habitudes. Les jeunes accordent plus d'attention à ce sujet et sont prêts à payer plus pour améliorer l'environnement. D'autant plus, lors de l'achat de denrées périssables, 58% des consommateurs prennent activement en compte les aspects de durabilité, tels que l'approvisionnement local, les emballages recyclables et la neutralité de l'eau.

Il est à noter aussi qu'au cours des deux dernières années, environ les deux tiers des consommateurs ont augmenté leurs dépenses dans la catégorie des aliments frais. Plus de 60% des consommateurs consacrent jusqu'à 30% de leurs budgets d'épicerie mensuel moyen dédiés à cette catégorie. Le prix est l'une des considérations les plus importantes des achats d'aliments frais, avec 92% des consommateurs citant le coût comme un aspect important dans leurs décisions d'achat. 80% des consommateurs recherchent activement des versions plus saines des aliments qu'ils achètent et 77% évitent les conservateurs et les produits chimiques dans leurs aliments.

> Tendances comportementales et détails démographiques par segment

[Une analyse avancée des attitudes et des comportements des consommateurs de produits frais aux USA](#) a révélé trois personnalités d'achat distinctes :

Attaquants (31%) : les consommateurs qui sont très attachés à la santé et au bien-être, choisissent activement la santé plutôt que la commodité, accordent une grande valeur à la durabilité et sont plus disposés à payer une prime pour les aliments frais.

Ce type de personnalités est plus fréquent chez les jeunes consommateurs résidant avec leur famille.

Abonnés (47%) : les consommateurs qui manifestent de l'intérêt pour des options plus saines et durables et qui ont la volonté et la capacité d'acheter des aliments frais mais qui ne sont pas aussi enthousiastes que les attaquants. Ce type de personnalités est plus fréquent chez les consommateurs d'âge moyen ayant une famille.

Neutres (20%) : les consommateurs qui affichent le plus faible engagement envers la santé et le bien-être, privilégiant le prix et la commodité par rapport à la santé. Ce type de personnalité est plus fréquent chez les consommateurs âgés résidant seuls ou avec famille.

4.5 Potentiel des filières tunisiennes aux USA

4.5.1 Filière dérivés de datte

La demande de datte augmente dans le monde entier mais particulièrement sur le marché nordaméricain, non seulement grâce à un meilleur positionnement, en tant que fruit sain et nutritif, mais aussi à l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs, ainsi que la préférence croissante pour les produits alimentaires de haute qualité. Cela est dû principalement à l'augmentation démographique et l'expansion de l'économie.





Une étude faite par Fact.MR, a révélé que la poudre de dattes continuera de générer la demande la plus élevée d'ici 2029. En effet, l'Amérique du Nord est l'un des plus grands fabricants de poudre de dattes, évaluait à 669,4 millions de dollars en 2018 et devrait atteindre 929,7 millions de dollars d'ici 2027, soit un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 3,7 % en 2019-2027. Cependant, la vaste disponibilité d'édulcorants alternatifs tels que le sucre de noix de coco, le miel, le nectar de fruit et le sirop d'érable peuvent remplacer la poudre de datte, limitant ainsi la croissance de ce marché.

Les acteurs sur le marché nord-américain de la poudre de dattes

Les acteurs sur le marché nord-américain de la poudre de dattes comprennent Bob's Red Mill Natural Foods, Date Lady, Naturalia Ingredients srl, NOW Foods, GloryBee, Barry Farm Foods, la marque PANOS, Ario Co., Hain Daniels Group et MGT fruits secs.

4.5.2 Filière tomate séchée

Les tomates constituent l'un des principaux légumes de la cuisine américaine, étant consommées à la fois sous forme fraîche et sous forme transformée.

Poussé par la croissance démographique et la popularité croissante d'une alimentation saine, le secteur de la tomate devrait bénéficier d'une forte demande des consommateurs. Par conséquent, la performance du marché devrait s'accélérer légèrement, avec un taux de croissance annuel composé (TCAC) prévu de 1,7% de 2016 à 2025, ce qui devrait porter le volume du marché à 16,4 millions de tonnes d'ici 2025.

D'autres sous-produits comme les tomates séchées, ont connu une popularité croissante depuis longtemps. En effet, à partir des années 90, les producteurs de tomates américains, voyant la popularité des tomates séchées au soleil, ont commencé à prendre une partie de leur récolte et à les sécher non pas au soleil, mais dans des déshydrateurs commerciaux. Ces tomates étaient beaucoup moins chères à produire et à vendre que les tomates séchées au soleil importées d'Italie. Ceci a permis à l'ingrédient de devenir encore plus courant - un aliment de base non seulement pour les magasins d'alimentation spécialisés, mais pour tout le marché de l'épicerie.



5. NORMES D'ÉTIQUETAGE ET D'EMBALLAGE

Dans cette partie nous allons étudier les spécifications légales auxquelles les produits doivent se conformer. Il s'agit d'étudier les exigences en matière d'étiquetage et d'emballage.

5.1 Étiquetage

La Food and Drug Administration (FDA) est l'organisme chargée de garantir que les aliments fabriqués localement ou importés sont sains et sont étiquetés conformément aux exigences. Les lois à suivre sont :

- > Le Code of Federal Regulations [21 CFR 101](#) qui mentionne toute les exigences en matière d'étiquetage des produits alimentaires.
- > [Food Labeling Modernization Act of 2018](#) – Avril 2018 s'imposant aux producteurs dans le secteur agroalimentaire. Il doit permettre au consommateur de faire des choix plus judicieux avec une meilleure connaissance de la composition des produits et des implications éventuelles sur sa santé, grâce à un système d'étiquetage plus simple, plus clair et plus explicite et qui lui permettra de comparer aisément les produits entre eux. L'objectif est la mise en place d'un système unique et standard d'étiquetage nutritionnel sur le devant de l'emballage. Ce système peut inclure un code (symbole de couleur, point, étoile etc...) permettant d'identifier aisément les aliments en fonction de leurs apports pour la santé, ainsi que des symboles d'avertissement concernant les quantités excessives de graisses saturées ou trans, de sodium, de sucres ajoutés ou d'autres nutriments associés à des problèmes de santé.

La FDA fixe au 1er janvier 2022 la date uniforme de mise en conformité avec les textes réglementaires relatifs à l'étiquetage des produits alimentaires qui seront publiés entre le 1er janvier 2019 et le 31 décembre 2020. La FDA annonce périodiquement des dates uniformes pour la mise en conformité avec les nouvelles exigences en matière d'étiquetage des produits alimentaires de façon à réduire le plus possible l'impact économique des modifications de l'étiquetage. Source : [WTO](#)

Présentation de l'étiquette :

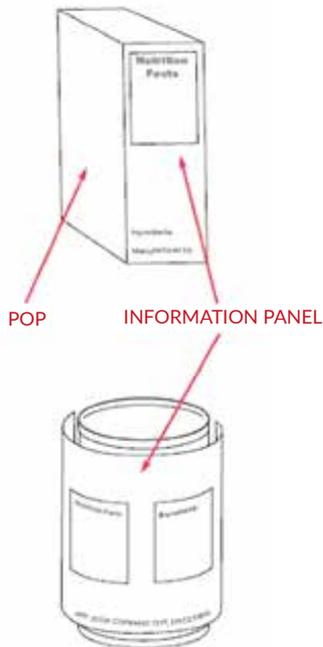
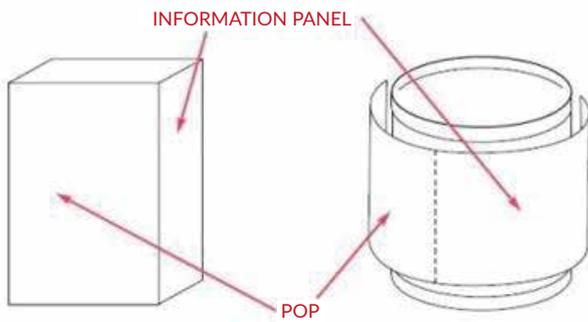
L'étiquette doit être présentée d'une façon visible contenant des termes facilement compréhensible par le consommateur.

Ordre de présentation des informations sur l'étiquette :

Les informations mentionnées sur l'étiquette de tout produit alimentaire doivent respecter un ordre précis.

- > Les informations obligatoires à mentionner sur le principal display panel PDP (panneau principal).
- > Les informations obligatoires à mentionner soit sur le panneau principal PDP soit sur le panneau d'information (information panel).
- > Les informations facultatives à mentionner soit sur le panneau principal PDP soit sur le panneau d'information (information panel).





Le principal display panel PDP désigne la surface la plus susceptible d'être affichée et examinée par l'acheteur. Le PDP doit suivre les exigences mentionnées dans l'article [21 CFR 101.1](#). En effet, sa taille dépend de la forme du contenant (cylindrique, rectangulaire ou autres formes).

5.1.1 Langue

Les mentions obligatoires doivent être mentionnées en anglais. Toutefois, il est possible d'avoir une étiquette bilingue anglais / français. L'ensemble des informations obligatoires portées sur l'étiquette – panneaux principal et d'information – devront alors être bilingues.

5.1.2 Mentions obligatoires

5.1.2.1 Nom du produit

Le Code of Federal Regulations [21 CFR 101](#) établit des standards d'identité pour des produits alimentaires (21 CFR du 130-169). Chaque produit est désigné par le nom déterminé dans le standard. En cas d'absence de standard, le produit est désigné par son nom commun ou usuel. Dans les standards d'identité, il n'y a pas de point pour le sirop de datte, pâte de datte et les tomates séchées. Donc il faut suivre la règle générale.



5.1.2.2 Quantité nette

A indiquer dans la partie inférieure de l'étiquette et à mentionner en système métrique (grammes, kilogrammes, millilitres, litres) et en système de mesure américain. (ounce – oz en abrégé, ou pound-lb en abrégé, ou gallon).

La quantité est exprimée :

- > En volume pour les aliments liquides (gallon américain).
- > En unité de masse pour les aliments solides/ semi solide / visqueux / ou un mélange de solide et de liquide : (pound lb en abrégé et ounce oz en abrégé). Vous pouvez consulter l'article [21 CFR 101.7](#) pour avoir plus d'information sur les exigences de la déclaration de la quantité nette ainsi que sur les spécificités du système de mesure américain.

5.1.2.3 Nom et adresse

Le nom et l'adresse complets du fabricant, de l'emballer ou du distributeur / importateur doivent être indiqués. Si le produit n'est pas fabriqué par l'établissement dont le nom apparaît sur l'étiquette, il faut alors indiquer «Manufactured for...» ou «Packaged by...» ou «Distributed by...».

5.1.2.4 Liste des ingrédients

La liste des ingrédients doit être mentionnée. Les ingrédients doivent être déclarés par ordre décroissant de leur importance et ils sont mentionnés par leur nom usuel sauf s'il existe une réglementation qui prévoit un terme différent. (La FDA a publié en mai 2019, un projet de directive visant à informer les fabricants de son intention d'exercer un pouvoir discrétionnaire en matière d'application du nom «sel de chlorure de potassium» figurant dans l'énoncé des ingrédients sur les étiquettes des produits alimentaires, en remplacement du nom commun ou habituel «chlorure de potassium». " Elle a édité un [guide destiné aux professionnels](#) pour les préparer à ces changements. Les acteurs de l'industrie alimentaire ont fortement repoussé la proposition de la FDA d'autoriser le terme «sel de chlorure de potassium» sur les étiquettes des aliments comme alternative au «chlorure de potassium», et proposent l'utilisation de «sel de potassium », arguant du fait que le terme chlorure est plutôt mal perçu par les consommateurs. Affaire à suivre...) Une attention particulière doit aussi être apportée quant à l'énonciation des conservateurs chimiques, des colorants, des épices ou arômes. Certains termes spécifiques peuvent être utilisés selon que le colorant ou l'arôme est artificiel ou non.

Il ne faut pas utiliser la nomenclature européenne (E suivi de 3 chiffres).

Pour plus de détails, veuillez consulter la section [21 CFR 101.22](#).

Allergènes :

La présence de produits allergènes doit être mentionnée sur l'étiquette. Ce guide donne plus d'informations sur l'ensemble des obligations :

<http://www.fda.gov/Food/GuidanceRegulation/GuidanceDocumentsRegulatoryInformation/Allergens/default.htm>

5.1.2.5 Informations nutritionnelles

Les obligations en matière d'informations nutritionnelles sont gérées par la section [21 CFR 101.9](#).

Elles se basent sur une consommation moyenne de 2000 calories par jour et sur des recommandations



de consommation quotidienne de substances nutritives «Daily Values».

Le panneau s'intitule «Nutrition Facts» et doit comprendre :

- > La taille d'une portion.
- > Le nombre de portions par contenant.
- > La quantité (grammes, milligrammes) et le pourcentage de consommation quotidienne «Daily Value» pour les substances nutritives suivantes :

De façon obligatoire

- § Calories = Calories
- § Calories from fat = Calories provenant des matières grasses
- § Total fat (grams) = Total matières grasses
- § Sodium (milligrams) = Sodium
- § Total Carbohydrate (grams) = Total glucides
- § Dietary fiber (grams) = Fibres alimentaires
- § Sugars (grams) = Sucre
- § Protein (grams) = Protéines
- § Vitamin A (% of DV) = Vitamine A
- § Vitamin C (% of DV) = Vitamine C
- § Calcium (% of DV) = Calcium
- § Iron (% of DV) = Fer
- § Saturated fat (grams) = Matières grasses saturées
- § Trans-fat (grams) = Acides gras-trans
- § Cholesterol (milligrams) = Cholestérol

De façon volontaire :

- § Calories from saturated fat = Calories provenant de matières grasses saturées
- § Polyunsaturated fat (grams) = Matières grasses polyinsaturées
- § Monounsaturated fat (grams) = Matières grasses monoinsaturées
- § Potassium (milligrams) = Potassium
- § Soluble fiber (grams) = Fibres solubles
- § Sugar alcohol (grams) = Alcool
- § Other carbohydrate (grams) = Autres hydrates de carbone
- § Vitamins and minerals for which there is an established RDI (% of DV) = Vitamines et minéraux pour lesquels il y a un pourcentage de valeur quotidienne connu.

Fortement conseillé :

- § Insoluble fiber (grams) = Fibres non solubles

Nouvel étiquetage nutritionnel depuis juillet 2018 :

La FDA, dans une note publiée le 27 mai 2016, a mis en place une nouvelle législation pour l'étiquetage nutritionnel.

- > 26 juillet 2018 pour les fabricants domestiques ou étrangers réalisant plus de 10 millions USD de C.A.



- > 26 juillet 2019 pour les entreprises dont le C.A. est inférieur à \$ 10 millions.
- > L'exemption pour les très petites entreprises (texte de 2007, modalités précisées en 2014) reste à priori applicable, sauf lorsque le fabricant invoque sur l'étiquette des qualités nutritionnelles ou bien un bienfait sur la santé).

Les modifications sont obligatoires et concernent aussi bien la forme que le fond, ce qui signifie que les exportateurs alimentaires vont devoir imprimer de nouvelles étiquettes pour être en conformité avec les nouvelles dispositions dès juillet 2018 (ou juillet 2019).

Une [annonce de la FDA du 29 septembre 2017](#), indique son intention d'étendre la période de mise en conformité à :

- du 26 juillet 2018 au 1er janvier 2020 pour les entreprises de 10 millions de dollars et plus.
- et 1^{er} janvier 2021 pour les entreprises de moins de 10 millions de dollars. La FDA vient d'annoncer une nouvelle période transitoire de 6 mois pour les entreprises de plus de 10 millions de dollars de CA qui ne serait pas en conformité au 01/01/2020 quant à la nouvelle réglementation sur l'étiquetage nutritionnel.

- Nouveau format du panneau nutritionnel :

- > Les mentions importantes sont mises en relief : la taille des caractères est augmentée pour "calories", "serving per container" "serving size" (voir ci-dessous format ancien et nouveau, côte à côte).
- > Le fabricant doit déclarer, en plus du pourcentage de consommation recommandée, le contenu en valeur absolue (grammes) pour la vitamine D, le calcium, le fer et le potassium.
- > Le commentaire sur le pourcentage de consommation journalière recommandé est modifié, et clarifie le fait que le régime journalier est calculé sur une consommation de 2000 calories/jour.

- Les modifications :

La réforme la plus importante consiste à rendre obligatoire la mention des quantités de sucre ajoutées (sous toutes les formes, y compris le fructose de maïs, HFCS).

Cette disposition a provoqué une levée de bouclier de la part des fabricants de sodas, mais a été maintenue dans le cadre de la lutte contre l'obésité (campagne Michèle OBAMA).

- > Pour la partie « serving sizes », il y a des modifications à effectuer sur certains produits :
 - ✓ Par exemple, les "serving sizes" pour les glaces et les soft drinks sont augmentés pour tenir compte des habitudes de consommation.
 - ✓ Pour les contenants de taille intermédiaire entre une et deux portions, dont le contenu est consommé intégralement, l'étiquetage doit refléter qu'il s'agit d'un seul "serving".
 - ✓ Pour les contenants consommés en plusieurs fois, l'étiquetage devra contenir deux colonnes, l'une correspondant à la taille d'une portion (serving), l'autre à la taille du contenant.



- ✓ Les valeurs de référence devront figurer sur l'étiquette nutritionnelle.

Les modifications visent à rectifier des erreurs concernant notamment :

- > Déclarations de graisses saturées, de graisses trans, de graisses polyinsaturées et de graisses monoinsaturées.
- > le nombre de portions par boîte et la taille de la portion.
- > glucides isolés ou synthétiques non digestibles à intégrer aux Fibres alimentaires (Un de ces glucides est la coque de psyllium).
- > sucres ajoutés : si une déclaration de la teneur en sucres ajoutés n'est pas requise, la mention «Pas une source significative de sucres ajoutés» doit être indiquée au bas du tableau nutritionnel, y compris pour les déclarations simplifiées.
- > Vitamines et minéraux :
 - ✓ Vitamine D, calcium, fer et potassium sont impérativement indiqués
 - ✓ Voir les seuils dans le tableau ci-dessous :

Nutrient	Unit of measure	RDI			
		Adults and children ≥ 4 years	Infants ¹ through 12 months	Children 1 through 3 years	Pregnant women and lactating women
Vitamin D	Micrograms (mcg) ²	20	10	15	15
Calcium	Milligrams (mg)	1,300	260	700	1,300
Iron	Milligrams (mg)	18	11	7	27
Potassium	Milligrams (mg)	4,700	700	3,000	5,100
Vitamin A	Micrograms RAE ³ (mcg)	900	500	300	1,300
Vitamin C	Milligrams (mg)	90	50	15	120
Vitamin E	Milligrams (mg) ⁴	15	5	6	19
Vitamin K	Micrograms (mcg)	120	2.5	30	90
Thiamin	Milligrams (mg)	1.2	0.3	0.5	1.4
Riboflavin	Milligrams (mg)	1.3	0.4	0.5	1.6
Niacin	Milligrams NE ⁵ (mg)	16	4	6	18
Vitamin B ₆	Milligrams (mg)	1.7	0.3	0.5	2.0
Folate ⁶	Micrograms DFE ⁷ (mcg)	400	80	150	600
Vitamin B ₁₂	Micrograms (mcg)	2.4	0.5	0.9	2.8
Biotin	Micrograms (mcg)	30	6	8	35
Pantothenic acid	Milligrams (mg)	5	1.8	2	7
Phosphorus	Milligrams (mg)	1,250	275	460	1,250
Iodine	Micrograms (mcg)	150	130	90	290
Magnesium	Milligrams (mg)	420	75	80	400
Zinc	Milligrams (mg)	11	3	3	13
Selenium	Micrograms (mcg)	55	20	20	70
Copper	Milligrams (mg)	0.9	0.2	0.3	1.3
Manganese	Milligrams (mg)	2.3	0.6	1.2	2.6
Chromium	Micrograms (mcg)	35	5.5	11	45
Molybdenum	Micrograms (mcg)	45	3	17	50
Chloride	Milligrams (mg)	2,300	570	1,500	2,300
Choline	Milligrams (mg)	550	150	200	550
Protein	Grams (g)	N/A	11	N/A	^a 71

¹ RDIs are based on dietary reference intake recommendations for infants through 12 months of age.

² The amount of vitamin D may, but is not required to, be expressed in international units (IU), in addition to the mandatory declaration in mcg. Any declaration of the amount of vitamin D in IU must appear in parentheses after the declaration of the amount of vitamin D in mcg.

³ RAE = Retinol activity equivalents; 1 microgram RAE = 1 microgram retinol, 2 microgram supplemental β-carotene, 12 micrograms dietary β-carotene, or 24 micrograms dietary α-carotene, or dietary 24 micrograms dietary β-cryptoxanthin.

⁴ 1 mg α-tocopherol (label claim) = 1 mg α-tocopherol = 1 mg RRR- α-tocopherol = 2 mg all rac-α-tocopherol.

⁵ NE = Niacin equivalents, 1 mg NE = 1 mg niacin = 60 milligrams tryptophan.

⁶ "Folate" and "Folic Acid" must be used for purposes of declaration in the labeling of conventional foods and dietary supplements. The declaration for folate must be in mcg DFE (when expressed as a quantitative amount by weight in a conventional food or a dietary supplement), and percent DV based on folate in mcg DFE. Folate may be expressed as a percent DV in conventional foods. When folic acid is added or when a claim is made about the nutrient, folic acid must be declared in parentheses, as mcg of folic acid.

⁷ DFE = Dietary Folate Equivalents; 1 DFE = 1 mcg naturally occurring folate = 0.6 mcg folic acid.

⁸ Based on the reference caloric intake of 2,000 calories for adults and children aged 4 years and older, and for pregnant women and lactating women.



La FDA met à disposition des industriels un guide sur la conversion des unités de mesure du folate, de la niacine et des vitamines A, D et E sur les étiquettes de la valeur nutritive et des suppléments. Pour le télécharger, [cliquer ici](#).

Comparaison entre ancien et nouveau modèle :

RACCs for serving sizes updated to reflect what people are actually eating

Fiber has been defined

Footnote table goes away and statement changed to explain what DV means

Single Size Containers containing less than 200% of RACC must be labeled as Single Serving

Bigger type size for Calories & Serving Size; Calories from Fat removed

Updated DVs for Added Sugars, Sodium, & Fiber

Added Sugars are now required

Vitamins A & C are no longer required, Vitamin D & Potassium have been added as required along with Calcium & Iron

Les valeurs et apports journaliers de référence :

Food component	Unit of measure	Adults and children ≥4 years	Infants Through 12 months	Children 1 through 3 years	Pregnant women and lactating women
Fat	Grams (g)	178	30	² 39	178
Saturated fat	Grams (g)	120	N/A	² 10	120
Cholesterol	Milligrams (mg)	300	N/A	300	300
Total carbohydrate	Grams (g)	1275	95	² 150	1275
Sodium	Milligrams (mg)	2,300	N/A	1,500	2,300
Dietary Fiber	Grams (g)	128	N/A	² 14	128
Protein	Grams (g)	150	N/A	² 13	N/A
Added Sugars	Grams (g)	150	N/A	² 25	150

¹Based on the reference caloric intake of 2,000 calories for adults and children aged 4 years and older, and for pregnant women and lactating women.

²based on the reference caloric intake of 1,000 calories for children 1 through 3 years of age.

La FDA vient d'établir un guide à l'intention des industriels sur l'étiquetage des portions, des quantités journalières autorisées, l'étiquetage bi-colonne etc. Vous pouvez le télécharger [en cliquant ici](#).

Vous pouvez consulter ici tous les détails et les changements apportés au nouvel étiquetage. Les exemptions pour l'étiquetage nutritionnel sont gérés par la réglementation **21 CFR 101.9**.





5.1.2.6 Pays d'origine

Le pays d'origine doit être clairement indiqué.

5.1.2.7 Dates

Le format date doit être préféré à un code. Seront indiqués sous l'une des formes suivantes : (July 15 ; 7-15 ; 715). Pour les produits de longue conservation, on ajoutera l'année (1-July-2015).

La réglementation fédérale n'impose pas l'indication des dates sur les étiquettes. Toutefois, certains Etats ont une réglementation plus restrictive (ex Michigan), elles seront considérées comme obligatoire pour l'intégralité du territoire des Etats-Unis.

Date de production :

La date de production pourra être indiquée soit sous format date soit sous un code alphanumérique (ex FDE0204R 3X TS).

Date d'expiration :

Il n'y a pas d'obligation de choisir une mention plutôt qu'une autre, la décision appartient à l'entreprise.

- > A consommer de préférence avant (DLUO) / « Best if Used By (or Before) » date
Cette mention est privilégiée par les professionnels de l'industrie agroalimentaire américaine et soutenue par la FDA. Le produit peut cependant ne pas avoir le goût prévu ou les actions prévues mais il peut être consommé sans danger. La validation des impératifs se trouve sur [ce lien](#).
- > Date limite de vente / « Sell-By » date.
- > Date limite de Consommation / « Use-By » date : s'applique aux produits périssables qui doivent être consommés à la date indiquée sur l'emballage et détruits après cette date.
- > Date limite d'utilisation / « Closed or coded dates » : uniquement dans le cas de produits utilisés par l'industrie de transformation.

5.1.2.8 Avertissement et précaution d'utilisation

Les mentions d'avertissement et précaution d'utilisation sont gérées par la section [21CFR101.17](#). Elles peuvent être exigées pour certains produits et sont précédées des mentions «WARNING», ou «SAFE HANDLING INSTRUCTIONS».

5.1.2.9 Durée de stockage et température de conservation

Les étiquettes des aliments considérés comme potentiellement dangereux (Potentially Hazardous Foods (PHF)) devront porter la mention « produits périssables sous température réfrigérée / « Perishable Keep Refrigerated » périssables » dans un endroit bien en vue, normalement sur le PDP.

Les aliments dits PHF sont définis comme étant capables de supporter le développement de micro-organismes infectieux ou toxiques lorsqu'ils sont maintenus à des températures supérieures 40°F / 4°C.



5.1.3 Aliments irradiés

Le traitement par irradiation est réglementé par le [21CFR179](#).

Les mentions « traité par irradiation / Treated with irradiation » ou « Treated by irradiation » doivent être indiquées sur l'étiquette.

Le logo ci-dessous doit figurer :



5.1.4 Aliments Biologiques

En conformité avec le « Organic Foods Production Act », le USDA (US Department of Agriculture) a formalisé la réglementation pour la production et l'étiquetage des produits Bio par la mise en place [National Organic Program \(NOP\) \(7 CFR 205\)](#).

La réglementation reprend en détail la liste des produits autorisés/interdits, les conditions de production/transformation, et la mise en place d'une certification bio.

L'utilisation de l'appellation « Bio » implique que les ingrédients ont été produits et que la transformation a été effectuée en conformité avec la réglementation NOP.

La conformité pourra être certifiée par un organisme de certification dûment habilité par l'USDA selon les cas.

Selon sa composition un produit pourra être bio à 100% ou moins. Sa composition déterminera les règles d'étiquetage (voir 7 CFR 205 cité plus haut), résumées comme suite par le Dairy Research Institute :

	% ingrédient Bio	Etiquetage requis	Mentions autorisées	Certification ou logo USDA (2)
100% bio	100%	Identification de l'organisme certificateur	« 100% Organics »	Oui
Bio	Au moins 95%	Identification de l'organisme certificateur (1) Identification des ingrédients	« <u>Organic</u> » « <u>% organic</u> » « <u>% organic ingredients</u> »	Oui
Fabriqué à base de produits bio / « <u>made with organic ingredients</u> »	Au moins 70%	Identification de l'organisme certificateur Identification des ingrédients	« Made with organic <u> </u> » « <u>% organic</u> » « <u>% organic ingredients</u> »	No
Contient <u> </u> bio / « <u>Contains Organic</u> <u> </u> »	Moins de 70%	Aucune mention	Les ingrédients <u>bio</u> peuvent être identifiés dans la liste des ingrédients Une information sur le % « <u>% Organic</u> » pourra être indiqué dans le <u>panneau</u> d'information uniquement	Non

(1) Nom, adresse et téléphone de l'organisme certificateur ; ils seront précédés de la mention : « Certified organic by »

(2) Logo USDA





5.1.5 Aliments diététiques

La FDA a établi des règles précises pour les allégations liées aux produits diététiques. Elles sont mentionnées dans la section [21 CFR.101 Subpart D—Specific Requirements for Nutrient Content Claims](#).

Par exemple, pour les calories :

- >> Free / 0 calories = moins de 5 calories par ration.
- >> Low / faible en calorie : 40 calories maximum par ration.
- >> Reduced Calories / Calories réduits : 25% de calories en moins que pour l'aliment de référence par ration.

La FDA prévoyait dans sa feuille de route 2018, la création d'un système d'examen plus efficace pour l'évaluation des allégations de santé sur les étiquettes des aliments.

Elle a commencé à réexaminer sa définition officielle de l'allégation « healthy » qui implique une teneur en éléments nutritifs.

Une question cruciale sera de savoir comment la FDA aborde la teneur en sucres ajoutés des aliments dans le but de faire une allégation «healthy». Actuellement, la teneur en sucre n'est pas prise en compte dans la définition de la FDA. ([21 C.F.R. § 101.65\(d\)\(2\)](#)). A fin du mois de juin 2019, il semble que la FDA n'ait toujours pas statué sur ce point.

En plus des mentions habituelles cités plus haut, l'étiquette doit clairement indiquer : « Calories Free », « Low Calories », « Reduced-Calories » de façon claire et très lisible pour indiquer au consommateur que le produit contient des édulcorants.

Le nom de l'édulcorant sera indiqué dans la liste des ingrédients.

5.2 Emballage

Les règles de gestion des emballages sont incluses dans les dispositions sur les additifs. Elles sont comprises dans les additifs indirects et directs.

La loi sur l'économie circulaire et la réduction de la pollution, [SB-54 / AB-1080](#) , n'a pas été adoptée par l'Assemblée législative de l'État de Californie avant la fin de la session législative 2019/2020, le 13 septembre 2019. Cette loi exigerait que tous les emballages à usage unique fabriqués ou vendus en Californie soient recyclables ou compostables d'ici 2030 et aurait également exigé une réduction de 75% des déchets générés par les emballages à usage unique.

La législature de Californie s'est réunie à nouveau en mars 2020. Le projet devait entrer en vigueur le 21 mai 2020. Il semble que cette décision ait à nouveau été reportée du fait de la pandémie du COVID19.

A noter que le sénateur américain Tom Udall (D-NM) et le représentant Alan Lowenthal (D-CA) prévoient d'introduire un projet de loi au niveau fédéral visant à réduire les déchets plastiques. La législation comprendra des exigences d'élimination progressive pour certains produits à usage unique, des initiatives de responsabilité élargie des producteurs (REP) et des exigences de dépôt ou de facturation au point de vente, selon [Packaginglaw.com](#).



5.2.1 Additifs directs

Les additifs indirectes sont ceux qui deviennent partie du produit alimentaire – en quantité négligeable – du fait de son emballage ou de son emmagasinage. La FDA permet de valider les doses maximales quotidiennes autorisées.

Vous pouvez consulter le [lien suivant](#) pour la réglementation pour chaque substance (additifs indirectes) en contact avec les aliments.

Vous pouvez aussi consulter les dernières notifications concernant les substances en contact avec les aliments en cliquant [ici](#).

Pour le Bisphénol A, la FDA mis à la disposition une page sur les mises à jours et les études faites. Elle est consultable [ici](#).

De plus la FDA a publié un logo permettant aux consommateurs de savoir que du Bisphénol A est présent dans l'emballage.



- PFAS

Le Toxics in Packaging Clearinghouse (TPCH) a publié le 9 juillet 2020 un [projet de mise à jour de la réglementation sur les substances toxiques dans les emballages](#), qui comprend l'ajout de substances per- et polyfluoroalkyle (PFAS) et de phtalates comme produits chimiques réglementés. Le projet de mise à jour propose également de nouveaux processus pour identifier d'autres produits chimiques extrêmement préoccupants dans les emballages. Le TPCH sollicite les commentaires du public concernant l'ébauche de mise à jour jusqu'au 24 août 2020, comme détaillé ci-dessous.

En guise de contexte, TPCH a été créé pour promouvoir la législation modèle sur les produits toxiques dans les emballages élaborée par la Coalition des gouverneurs du Nord-Est (CONEG) et pour aider les États à mettre en oeuvre les substances toxiques dans les lois sur les emballages. Dix-neuf États ont des lois basées sur ou similaires au modèle CONEG. En général, ces lois interdisent l'ajout intentionnel de cadmium, de plomb, de mercure et de chrome hexavalent dans les emballages et les composants d'emballage ; et limitent la somme des concentrations accidentelles des quatre métaux à 100 parties par million (ppm) en poids.

Les membres du TPCH ont commencé à discuter de la nécessité potentielle d'élargir la liste des substances et d'établir des critères et un processus pour identifier de nouvelles substances susceptibles d'être soumises à des substances toxiques dans les lois sur les emballages en 2016-2017.

Les révisions de la législation modèle TPCH incluent la limitation de la concentration de phtalates présents accidentellement dans tout emballage ou composant d'emballage à 100 ppm ou moins et l'interdiction de l'ajout intentionnel de PFAS aux emballages ou composants d'emballage en toute





quantité. La législation interdit également l'utilisation de produits chimiques de remplacement «en une quantité ou d'une manière qui crée un danger aussi grand ou plus grand que le danger créé par le produit chimique réglementé par la présente loi».

À l'avenir, les critères d'identification d'autres produits chimiques extrêmement préoccupants comprendront des preuves scientifiques crédibles de :

- > Effets sur le développement ou la santé ;
- > Persistant, bioaccumulable et toxique (PBT) ou très persistant et très bioaccumulable (vPvB) ; ou
- > Détection dans les fluides ou tissus humains par biosurveillance.

En mai 2019, un [projet de loi visant à interdire tous les PFAS](#) dans les emballages alimentaires a été présenté au Congrès américain. Si cette loi était adoptée, la loi obligerait la Food and Drug Administration (FDA) à interdire l'utilisation de la substance dans tout article en contact avec des aliments, y compris les emballages, les ustensiles de cuisson et le matériel de traitement des aliments.

L'interdiction des PFAS entrerait en vigueur le 1er janvier 2022.

Seuls quelques États ont adopté ou introduit une législation interdisant jusqu'à présent l'utilisation de produits chimiques PFAS dans les emballages en contact avec les denrées alimentaires.

Arizona : [SB 1468](#) , «Food Packaging : Prohibitions», a été introduit le 3 février. La législation interdirait la vente d'emballages alimentaires auxquels des PFAS ont été intentionnellement ajoutés, à compter du 1^{er} janvier 2023. Le projet de loi comprend également un certificat d'exigence de conformité.

Connecticut : [HB 5291](#) «An Act Limiting the Use of Perfluoroalkyl and Polyfluoroalkyl Substances and Expanded Polystyrene in Food Packaging», a été introduit le 24 février. Il interdirait la fabrication et la vente d'emballages alimentaires contenant du PFAS ou du polystyrène expansé, à une «alternative raisonnable» est disponible. Le ministère de la Santé publique du Connecticut (DPH) serait tenu de publier un rapport d'ici janvier 2021 comprenant une liste de tous les produits d'emballage alimentaire contenant des PFAS ou du polystyrène expansé intentionnellement ajoutés. Le Comité de santé publique a tenu une audience publique sur le projet de loi le 9 mars 2020.

Illinois : [SB 3154](#) «PFAS Reduction Act», a été introduit le 6 février. Il comprend une interdiction de la fabrication et de la vente d'emballages alimentaires contenant des PFAS ajoutés intentionnellement, à compter du 1er janvier 2021.

New Hampshire : [HB 1425](#) introduit le 8 janvier, établirait un comité pour étudier comment retirer les contenants alimentaires contenant du PFAS et du polystyrène des écoles. Le comité formulerait également des recommandations sur les projets de loi. Le projet de loi aurait à l'origine interdit l'utilisation d'emballages alimentaires contenant des PFAS dans les écoles publiques et les hôpitaux si des alternatives appropriées étaient trouvées. La loi modifiée a été adoptée par la Chambre le 11 mars.

Massachusetts : [HD 3839](#) «An Act to Ban the Use of PFAS in Food Packaging», a été initialement introduit en mai 2019 et renvoyé au Comité mixte sur le financement des soins de santé le 26 février 2020. La législation interdirait la fabrication et la vente des emballages alimentaires auxquels du PFAS avait été intentionnellement ajouté, quelle qu'en soit la quantité.



Minnesota : [SF 3225](#) «Utilisation des substances perfluoroalkylées (PFAS) dans la réglementation des emballages alimentaires», a été introduite le 17 février. Elle interdirait la fabrication et la vente d'emballages alimentaires contenant des PFAS ajoutés intentionnellement, à compter du 1er janvier 2021.

New Jersey : [A3350](#) «Une loi concernant l'utilisation de substances perfluoroalkyle et polyfluoroalkyle dans les emballages alimentaires», a été introduite le 25 février. Le projet de loi charge le Département de la protection de l'environnement du New Jersey (DEP) de mener une étude sur les PFAS dans les emballages alimentaires et de déterminer si une alternative plus sûre est disponible pour chaque application. Les emballages alimentaires contenant un produit chimique PFAS seraient interdits 18 mois après que le DEP ait déterminé qu'une alternative plus sûre est disponible et publie ses résultats dans le New Jersey Register. Pour les applications où une alternative plus sûre n'est actuellement pas disponible, le DEP est invité à réévaluer cette application dans trois ans.

New York : [S2000B](#) «Loi modifiant la loi sur la conservation de l'environnement, en ce qui concerne l'utilisation de substances perfluoroalkyle et polyfluoroalkyle dans les emballages alimentaires», a été introduite en janvier 2019 mais a été avancée en troisième lecture au Sénat le 10 mars 2020. La législation interdirait la vente d'emballages alimentaires contenant des PFAS ajoutés intentionnellement, à compter du 31 décembre 2021.

Rhode Island : [H 7307](#) «An Act Relating to Health and Safety - PFAS in Food Packaging», a été introduite le 24 janvier. La loi interdirait l'utilisation des PFAS dans les emballages alimentaires à compter du 1er janvier 2021. Le projet de loi a été renvoyé à la Comité de l'environnement et des ressources naturelles de la Chambre des communes, qui a recommandé que la mesure fasse l'objet d'une étude plus approfondie.

Vermont : [H 777](#) «An Act Relating to Chemicals of Concern in Food Packaging», a été présenté à l'assemblée de l'État le 17 janvier. Le projet de loi comprend une interdiction de la fabrication et de la vente d'emballages alimentaires auxquels les PFAS ont été intentionnellement ajoutés. Il existe également un certificat d'exigence de conformité. Un projet de loi connexe, [S.295](#), « Loi relative à la restriction des substances perfluoroalkyle et polyfluoroalkyle et autres substances chimiques préoccupantes dans les produits de consommation », a été présenté au Sénat le 15 janvier. Il comprend une interdiction de la fabrication et de la vente d'emballages alimentaires. auxquels des PFAS ont été intentionnellement ajoutés, en plus des restrictions sur les mousses anti-incendie contenant des PFAS.

Virginie : [HB 1712](#) «Food Packaging ; Produits chimiques PFAS, sanction », a été introduit le 17 janvier. Il interdit la vente ou l'utilisation de tout emballage alimentaire contenant des produits chimiques PFAS.

Wisconsin : [AB 952](#) «Une loi relative à la réglementation de certains produits chimiques dans les emballages alimentaires», a été introduite le 24 février. Le projet de loi oblige le Département des ressources naturelles du Wisconsin (DNR) à déterminer s'il existe une alternative plus sûre pour les PFAS dans les applications d'emballage alimentaire d'ici janvier 2021. S'il existe une alternative plus



sûre, alors la fabrication et la vente d'emballages alimentaires contenant des PFAS seront interdites à compter du 1er janvier 2023. Le MRN a fourni une estimation fiscale du projet de loi à la législature le 13 mars 2020.

- PFOA-PFOS

Le perfluorooctanoic acid (PFOA) a récemment été classé par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) comme étant possiblement cancérigène pour l'homme ([groupe 2B](#)). De plus, le PFOA, ainsi que le Perfluorooctanesulfonic acid (PFOS), sont actuellement répertoriés comme substances toxiques pour le développement en vertu de [la proposition 65 de la Californie](#).

5.2.2 Emballage en papier et en carton

C'est la réglementation [21 CFR.176](#) qui traite ce sujet.

Depuis le 4 janvier 2016, la FDA a modifié les additifs indirects pour les papiers et support en papier. Vous pouvez consulter la notification de la FDA [ici](#).

5.2.3 Emballage recyclé

L'utilisation d'emballage alimentaire recyclé fait l'objet de contrôle par la FDA. Un dossier lui sera présenté pour accord, précisant les différentes étapes du process.

Le niveau maximum acceptable d'un contaminant résiduel dans un polymère qui correspond à un EDI égale à 1,5 microgrammes / personne / jour dépendra de la densité de polymère, son épaisseur. Le tableau ci-dessous reflète les niveaux de résidus dans plusieurs polymères qui se traduirait par un EDI d'un contaminant de 1,5 microgrammes / personne / jour. Ces calculs ont été effectués en utilisant un CF (facteur de consommation) de 0,05 pour chaque polymère recyclé, une épaisseur de paroi de récipient de 0,50 mm (~ 0,02 in), et les hypothèses conservatrices que tous les types d'aliments sont utilisés avec chaque polymère et que l'article fini consisteront de 100% de polymère recyclé.

Polymère Recyclé	Densité, g/cm ³	Résidu Maximum
PET	1.4	220 µg/kg
Polystyrène	1.05	300 µg/kg
PVC	1.58	200 µg/kg
Polyoléfines	0.965	320 µg/kg

Source : <https://www.packaginglaw.com/news/attack-pfas-extends-food-packaging>

5.2.4 Autres types d'emballage

Emballage en métal :

19 Etats incluant New-York et la Californie, possèdent des réglementations sur les produits toxiques dans les emballages. Afin de limiter le nombre de substances toxiques retrouvé dans les emballages, la plupart des Etats ont modélisé leurs lois sur la législation de 1989 écrite par la coalition des gouverneurs du nord-est (CONEG) qui a été mise à jour en 1998. La loi interdit la présence additionnelle intentionnelle ou accidentelle de métaux tels que le plomb, le mercure, le cadmium et le chrome hexavalent communément trouvés dans de nombreux colorants, encres, pigments, stabilisateurs et adhésifs typiquement utilisé en emballage.



Les fabricants font face à des amendes de l'ordre de \$ 25,000 pour chaque article en violation des lois de l'Etat.

L'aluminium, largement utilisé pour l'emballage des produits agroalimentaires, est considéré comme une barrière fonctionnelle (il empêche la migration des composants de matériaux dans les couches externes de l'aliment).

Respecter la norme [ASTM ASTM B479-06](#) - Standard Specification for Annealed Aluminum and Aluminum-Alloy Foil for Flexible Barrier, Food Contact, and Other Applications (Withdrawn 2015).

Emballage en plastique rigide :

Vous pouvez consulter [le guide publié par Plastics Industry Association à Washington](#).

Récipients verre à usage unique

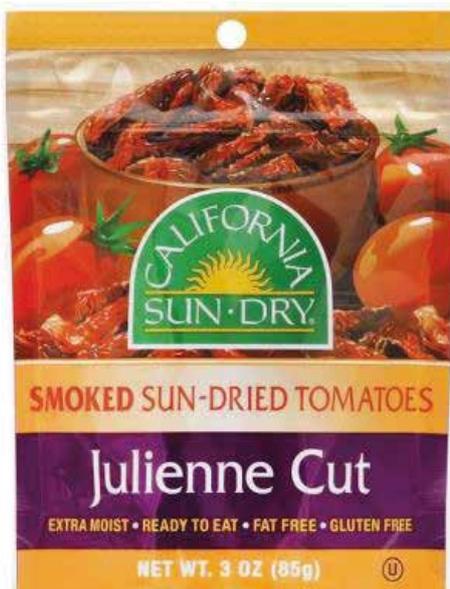
- > Doivent être fabriqués à partir de matériaux non-toxiques. Emballés et expédiés d'une manière qui les protège de la contamination.
- > Tous les contenants doivent être identifiés (un code est acceptable) à l'usine de fabrication. Le système de fermeture doit être identique et conçu pour protéger le bec verseur.
- > Ces récipients doivent être inspectés avant le remplissage afin de déterminer l'état général, les dommages et / ou de la présence de matières étrangères, de verre brisé, d'autres contaminants, etc...
- > Ils doivent être désinfectés immédiatement avant le remplissage. Toutes traces du désinfectant devront être éliminées avant remplissage. Les solutions de désinfection doivent être retirées du récipient avant le remplissage.
- > La mention « "single-service use only" » doit impérativement être apposée sur l'étiquette.

Irradiation :

Veuillez consulter la réglementation [21 CFR.179.45](#) qui traite les emballages utilisés lors de la radiation.

5.3 Modèle d'emballage et d'étiquette des produits commercialisés aux Etats Unis

- ✓ Tomates séchées



✓ Sirop de datte



✓ Poudre de datte





6. CONTACTS UTILES

FOOD AND DRUG ADMINISTRATION



Center for Food Safety and Applied Nutrition
Outreach and Information Center 5001 Campus Drive, HFS-009
College Park, MD 20740-3835
Tel: (1-888-463-6332)
Web: <https://www.fda.gov/>

7. SOURCES

<https://www.grandviewresearch.com/industry-analysis/online-grocery-market>

<https://www.statista.com/outlook/40040300/109/food/united-states>

<https://www.foodbusinessnews.net/articles/16202-organic-food-sales-reach-50-billion-in-2019>

<https://www.globenewswire.com/news-release/2020/04/16/2017064/0/en/Date-Sugar-Market-to-2027-Global-Analysis-and-Forecasts-by-Form-End-Use-Origin-Sales-Channel-and-Geography.html>

<https://www.foodbusinessnews.net/articles/14942-shelf-space-outpaces-fresh-food-sales-study-finds>

<https://www.foodbusinessnews.net/articles/13805-us-organic-food-sales-near-48-billion>



GUIDE D'ACCÈS AU MARCHÉ AMERICAIN

Pour les produits **DERIVÉS DE DATTE -
TOMATE SECHÉE**



Ce document a été préparé dans le cadre du « Projet d'Accès aux Marchés pour les Produits Agroalimentaires et du Terroir – phase 2 (PAMPAT 2) », mis en oeuvre par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), avec un financement du Secrétariat d'Etat à l'Economie de la Confédération Suisse (SECO).

Le projet PAMPAT 2 sera mis en oeuvre entre 2020 et 2024 en étroite collaboration avec le Ministère de l'Économie, des Finances et de l'appui à l'Investissement, le Ministère de l'Industrie, de l'Énergie et des Mines, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Hydrauliques et de la Pêche ainsi qu'avec l'APIA, le CEPEX, le GICA, le GIDATTES et le GIFRUITES.

Le projet PAMPAT 2 vise à valoriser et à faciliter l'accès aux marchés des produits de quatre filières : figue de barbarie/cactus, dérivés de dattes, tomates séchées, grenades. Une stratégie nationale de promotion des produits du terroir tunisiens sera développée et mise en oeuvre dans deux régions pilote. Le projet fournira également un appui pour l'organisation bisannuel du Concours Tunisien des Produits du Terroir.

Le projet PAMPAT 2 collabore avec le SIPPO (Swiss Import Promotion Programm) financé par SECO en ce qui concerne les activités de promotion de l'accès aux marchés.

Pour plus d'informations : www.pampat.tn

E-mail : pampattunis@unido.org